



GUIDE DU PROGRAMME

Programme de prévention des abus pédosexuels dans les organismes

Programme Priorité Jeunesse : Formation et outils

Priorité Jeunesse est un programme étape par étape qui aide les organismes de services à l'enfance à réduire les risques d'abus pédosexuels et à offrir des milieux sûrs aux enfants dont ils ont la charge.

Le programme comprend deux composantes : une trousse papier et une formation en ligne*.



La trousse Priorité Jeunesse

La trousse comprend un guide, des ressources électroniques complémentaires et des modèles qui aideront les dirigeants d'organismes à :

- découvrir leurs forces et leurs faiblesses;
- gérer les risques;
- élaborer/améliorer un code de conduite ainsi que des politiques et procédures;
- réexaminer et améliorer leurs pratiques d'embauche, d'encadrement et de surveillance;
- établir des procédures de signalement pour les inconduites et les suspicions d'abus;
- donner de la formation à leur personnel au sujet des abus pédosexuels.

La trousse comprend :

- Programme Priorité Jeunesse
- Vidéo en ligne
- Modèles de politiques
- Fiches de signalement des abus et des comportements inappropriés



Formation de perfectionnement professionnel en ligne

La formation en ligne s'adresse à toutes les personnes d'un organisme qui travaillent avec des enfants, à titre d'employés ou de bénévoles. Les sujets abordés sont :

- Les abus pédosexuels et leur prévalence au Canada
- Les limites acceptables des relations entre adultes et enfants
- Le processus de conditionnement
- Le dévoilement d'un abus sexuel
- L'impact d'un abus pédosexuel
- L'importance d'adhérer aux politiques de l'organisme en matière de protection des enfants
- Le rôle de chaque membre du personnel dans la mise en place d'un environnement sûr et sain pour les enfants



*Pour donner une latitude aux organismes quant au nombre de places de formations voulues, la trousse papier et la formation en ligne doivent être commandées séparément.

Qui sont les utilisateurs du programme **Priorité Jeunesse**?

Le programme **Priorité Jeunesse** est adaptable : les organismes sont libres d'utiliser le contenu et les outils de la trousse et de la formation en ligne en se basant sur leur connaissance pointue de leur domaine d'intervention.

Exemples d'organismes qui utilisent le programme :



Organismes associatifs, programmes périscolaires, camps



Programmes et services d'aide à l'enfance en difficulté



Écoles



Organismes sans but lucratif



Garderies



Services de garde temporaire et d'urgence et hôpitaux pour enfants



Organisations confessionnelles



Familles et foyers d'accueil



Organismes sportifs



Programmes récréatifs (danse, musique, arts, etc.)

Pourquoi insister sur la protection des enfants?

Les délinquants sexuels et les personnes qui comblent leurs besoins de façon malsaine par le biais des enfants entrent parfois au service d'organismes de services à l'enfance à titre d'employés ou de bénévoles dans le but de côtoyer des enfants et de les exploiter.

La recherche nous apprend que :



1 enfant sur 10 subira des violences sexuelles avant l'âge de 18 ansⁱ



Dans la majorité des cas, l'enfant connaît l'agresseurⁱⁱ

Quand les dirigeants et le personnel des organismes de services à l'enfance comprennent mieux la problématique des abus pédosexuels, ils sont mieux outillés pour mieux protéger les enfants dont ils ont la charge, et cela ne se limite pas à la vérification des antécédents criminels et au rappel de leur obligation commune de signaler.

ⁱ Afifi, T. et coll. (2014). « Child abuse and mental disorders in Canada. » *Canadian Medical Association Journal*, 186 (9), 324–32.

ⁱⁱ Cotter, A. et P. Beaupré (2014). « Les infractions sexuelles commises contre les enfants et les jeunes déclarées par la police au Canada, 2012. » *Juristat*. Statistique Canada, n° 85-002-X au catalogue.



Comment **Priorité Jeunesse** aidera mon organisme?

Le programme **Priorité Jeunesse** aide les organismes à découvrir les forces et les faiblesses de leurs politiques, à gérer les risques, à se doter d'un code de conduite pour la protection des enfants, à réexaminer leurs pratiques d'embauche, d'encadrement et de surveillance, et à établir des procédures de signalement pour les inconduites et les suspicions d'abus.

Le programme apporte de l'information et des outils pour chacune des étapes suivantes :

Étape 1 : Évaluer votre organisme

La première étape consiste à évaluer les pratiques actuelles de votre organisme en matière des enfants.



Cette section de la trousse du programme **Priorité Jeunesse** comprend un **questionnaire** qui vous permettra de découvrir les forces et les faiblesses actuelles de votre organisme en matière de prévention des abus pédosexuels.

Étape 2 : Comprendre les abus pédosexuels

Pour prévenir les abus pédosexuels au sein d'un organisme, il faut savoir ce qu'est un abus pédosexuel, comment les abuseurs s'y prennent, quelles formes peuvent prendre les dévoilements et quel est l'impact d'un abus sur la victime. Sans ces connaissances, il est impossible d'appliquer des mesures de prévention efficaces au sein d'un organisme et de déceler des situations d'abus sexuel.



Cette section de la trousse du programme **Priorité Jeunesse** contient de l'**information** sur le conditionnement, le dévoilement, les abuseurs et les comportements déviants.

Étape 3 : Gérer les risques

Les abus pédosexuels surviennent lorsque les conditions le permettent et que les organismes manquent de vigilance. Les milieux qui manquent de structure, de règles et d'encadrement ou qui n'ont pas de pratiques d'embauche et d'encadrement rigoureuses sont des milieux à risque.



Cette section de la trousse du programme **Priorité Jeunesse** propose des **grilles de risque**, des **listes de vérification** et un **modèle de plan de gestion des risques** en ce qui a trait aux aspects suivants :

- Culture organisationnelle
- Programmes, activités et services
- Environnement physique
- Embauche
- Encadrement
- Signalement des abus
- Signalement des inconduites
- Suspension et congédiement
- Confidentialité

Étape 4 : Élaborer un Code de conduite pour la protection des enfants

Le code de conduite pour la protection des enfants est l'outil le plus important dont un organisme peut se doter pour établir des limites claires entre les adultes et les enfants ou les adolescents. Ce document expose les attentes de l'organisme vis-à-vis des interactions adultes-enfants et impose aux membres du personnel des normes de conduite élevées dans leurs interactions professionnelles avec des enfants.



Cette section de la trousse du programme **Priorité Jeunesse** propose un **modèle de code de conduite** qui aidera votre organisme à amorcer l'élaboration de ce précieux document.

Étape 5 : Embaucher les bonnes personnes

Embaucher les bonnes personnes est une étape essentielle pour bâtir un organisme sûr pour les enfants. Un processus bien établi et assorti de politiques pour le recrutement, les entrevues, la sélection et les offres d'emploi aidera à dissuader les personnes à haut risque de travailler ou de faire du bénévolat pour votre organisme.

Bon à savoir

- Le rapport de vérification des antécédents criminels n'indique PAS les arrestations qui n'ont pas mené à des condamnations.
- Le rapport de vérification des antécédents criminels n'indique PAS nécessairement les condamnations prononcées dans d'autres ressorts judiciaires.
- Le registre de l'enfance maltraitée ne recense PAS toutes les personnes qui ont commis un abus pédosexuel et tous les ressorts judiciaires du Canada ne disposent pas d'un tel registre.



Cette section de la trousse du programme **Priorité Jeunesse** propose des **exemples de bonnes pratiques** et des **modèles** pour optimiser les offres d'emploi, la sélection et la vérification des références.

Étape 6 : Encadrement et surveillance

L'orientation, l'encadrement et la surveillance sont des mesures importantes pour protéger la sécurité des enfants au sein de votre organisme. Les abus pédosexuels surviennent le plus souvent dans les organismes où de telles mesures n'ont pas été adéquatement mises en place. L'encadrement est la solution pour déceler et rectifier les comportements inappropriés, améliorer le rendement au travail et encourager la responsabilisation.



Cette section de la trousse du programme **Priorité Jeunesse** propose des **listes de vérification** et des **bonnes pratiques** qui aideront les organismes à mieux encadrer les nouveaux membres de leur personnel et le personnel en poste.

Étape 7 : Signalement et consignation des informations

Il est impératif d'avoir des procédures claires pour signaler les abus pédosexuels d'une part et les inconduites de l'autre. Le fait de distinguer les comportements illégaux et les comportements inappropriés et d'avoir un plan d'intervention pour chaque situation permettra à votre organisme de mieux protéger les enfants dont il a la charge.

La marche à suivre est-elle claire dans votre organisme?

- À qui signaleriez-vous une interaction inappropriée?
- Comment traitez-vous les infractions au code de conduite de votre organisme?
- Que pouvez-vous faire pendant le déroulement d'une enquête policière?



Cette section de la trousse du programme **Priorité Jeunesse** contient de l'**information** et des **outils (modèles de fiches de signalement, etc.)** pour faciliter les choses à savoir quoi signaler, comment consigner les signalements, à qui signaler, comment enquêter sur un signalement et comment communiquer des inquiétudes et des conclusions.

Étape 8 : Élaborer des politiques et procédures

Il est essentiel d'avoir des politiques écrites pour encadrer les grandes décisions, les mesures et les activités ainsi que des politiques qui énoncent clairement ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.



Cette section de la trousse du programme **Priorité Jeunesse** contient des **modèles de politiques** en ce qui a trait aux aspects suivants :

- **Éducation et sensibilisation sur les abus pédosexuels et les inconduites**
- **Embauche**
- **Orientation et encadrement**
- **Signalement et enregistrement de plaintes d'abus et d'inconduite**
- **Suspension et congédiement**
- **Responsabilité et confidentialité**
- **Programmes, services et activités**

Étape 9 : Produire un Manuel de protection de l'enfance

Le programme Priorité Jeunesse aboutit à la production d'un Manuel de protection de l'enfance : un document cadre à consulter au besoin pour agir de façon cohérente, ferme et pertinente.



Cette section de la trousse du programme Priorité Jeunesse passe en revue les **éléments d'un manuel complet de protection de l'enfance**.

Étape 10 : Formation

La formation est un moyen essentiel pour amener les membres de votre organisme à tous les échelons à savoir où sont les risques, à comprendre le grand rôle que chacun a à jouer dans la protection des enfants et à connaître les politiques, les codes de conduite et les règles mises en place pour protéger les enfants au sein de l'organisme.



Le nouveau Manuel de protection de l'enfance devra faire l'objet d'une formation pour tout le personnel, et nous recommandons aussi que tous les membres de votre organisme suivent la **formation en ligne Priorité Jeunesse**, au terme de laquelle toutes les personnes qui auront réussi le test de validation des connaissances recevront une attestation de formation.

**Cette formation en ligne dure 2,5 heures et peut être suivie de façon discontinuée.
Pour vous renseigner sur les tarifs de groupe : protegeonsnosenfants.ca/formationenligne**

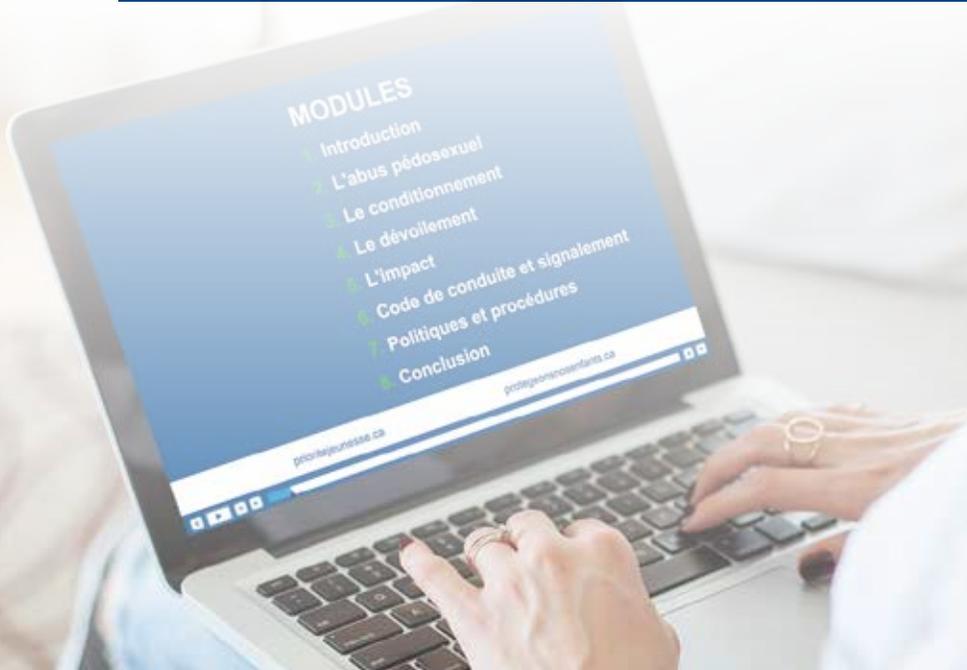


Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

AVERTISSEMENT : Le programme Priorité Jeunesse s'adresse aux organismes de services à l'enfance et les aide à offrir un milieu sûr pour les enfants et à assumer leur obligation de protéger les enfants dont ils ont la charge. IL NE VISE PAS À DONNER D'AVIS JURIDIQUES, et les utilisateurs du programme ne devraient pas se baser sur son contenu à cette fin. Tout a été mis en œuvre pour assurer l'exactitude et l'actualité de l'information, mais le programme Priorité Jeunesse ne saurait prendre en compte les obligations légales particulières auxquelles un organisme pourrait être assujéti. On vous recommande de consulter un avocat avant de prendre des mesures qui pourraient engager votre responsabilité civile.

« Priorité Jeunesse » et « CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE » sont utilisés comme marques de commerce du Centre canadien de protection de l'enfance.

© 2009-2018, Centre canadien de protection de l'enfance inc. Tous droits réservés.



est un programme du



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.

Le Centre canadien de protection de l'enfance inc. est un organisme de bienfaisance national voué à la protection personnelle de tous les enfants. Il offre des programmes et des services à la population canadienne dans le but de réduire la violence faite aux enfants.

Pour plus de détails sur la prévention des abus pédosexuels et le programme Priorité Jeunesse :
prioritejeunesse.ca

Pour commander votre trousse Priorité Jeunesse :
protegeonsnosenfants.ca/commander

Pour commencer la formation en ligne Priorité Jeunesse :
protegeonsnosenfants.ca/formationenligne

Centre canadien de protection de l'enfance inc.
615, chemin Academy | Winnipeg (Manitoba) | R3N 0E7
 800 532-9135 |  protegeonsnosenfants.ca